

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION : 22 FÉVRIER 2019

N°2019-02-19

Conseillers en exercice : 62  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 47  
Conseillers votants : 49

Dont pouvoirs : 8

Pour : 49  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2019 et le 28 MARS à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Salles de Barbezieux, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. André MEURAILLON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme DELPECH Anne, M. DELATTE Benoît, M. BUZZARD Laurent – **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique – M. PROVOST Jean-Jacques – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : M. BOUTIN Christian – **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LACHAISE** : M. BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **LE TATRE** : Mme PARIS Marie Nicole - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel – **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme MARTINEAU Françoise – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINT PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain – **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. NAU Jean-Louis - **VAL DES VIGNES** : M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre – **VIGNOLLES** : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. Laurent BUZARD (Barbezieux) - Mme. GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux) - Mme AUTHIER-FORT Claire a donné pouvoir à Mme DELPECH Anne (Barbezieux) - M. BOBE Philippe (Barbezieux) a donné pouvoir à M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux) – M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. MONTENON Thierry (Pérignac) – Mme ROCHAIS PASUTTO Anne-Marie (Coteaux-du-Blanzacais) a donné pouvoir à Mme GRENOT Marie-Pierre (Coteaux-du-Blanzacais) - M. MONNET Lionel (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre (Val des Vignes) – M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy (Val des Vignes).

Etaient présents sans droit de vote :

Mme SOULARD Annick (Brossac), GUILLON Jean-Jacques (Guimps), Mme MONTAUT Martine, M. PETIT Bernard (Oriolles), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline), M. VARENNE Michel (Salles de Barbezieux).

Etaient excusés :

M. GIRARD Guy (Angeduc), M. DELETOILE Gérard (Baignes), M. ELION Jean-Pierre M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), (Brie sous Barbezieux), Mme GARNEAU Janine (Chillac), Mme AUBRIT Marie-Claire (Saint-Félix).

---

**N°19 - Objet : Vente de la parcelle A 0672 sise Zone Porte Du Sud Charente à Jurignac, VAL DES VIGNES à Monsieur PHELIPPEAU ou son représentant**

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la commercialisation des terrains sur la commune de Val-des-Vignes, la Communauté de Communes a reçu une demande de Monsieur PHELIPPEAU pour un projet d'acquisition en date du 15 janvier 2019 à la suite d'une recherche infructueuse sur la zone de Plaisance à Barbezieux.

Monsieur PHELIPPEAU est le gérant de l'entreprise NEGOTRUCKS implantée à Périgny avec des ateliers sur Mazerolles et Pons. Le nouvel établissement qui sera créé à Val des Vignes lui permettra le développement de la marque qu'il représente. Cette nouvelle entreprise n'est pas encore créée, c'est une SCI qui portera l'investissement du terrain et du bâtiment. L'implantation amènera à terme la création de 10 emplois.

Monsieur PHELIPPEAU s'est positionné sur le terrain cadastré A-0672, d'une surface totale constructible de 29 113 m<sup>2</sup> et située sur la zone d'activité Porte du Sud Charente à Val-des-Vignes.

Monsieur le Vice-Président rappelle que le prix retenu sur l'ensemble de la tranche 3 est de 5,6 €/m<sup>2</sup> sur les parties constructibles. La consultation de France domaine a été réalisée le 21 janvier 2019.

Il est rappelé que les terrains sont vendus en l'état et qu'il reste notamment à la charge du preneur :

- la viabilisation des terrains ;
- les raccordements aux réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunication ;
- la gestion des eaux usées et des eaux pluviales à la parcelle
- les frais de notaire;

L'acte notarié précisera ces obligations au preneur.

Considérant les précitées particularités, la Communauté de Communes et le preneur se sont accordés sur un prix de cession de 163 033,00 € HT.

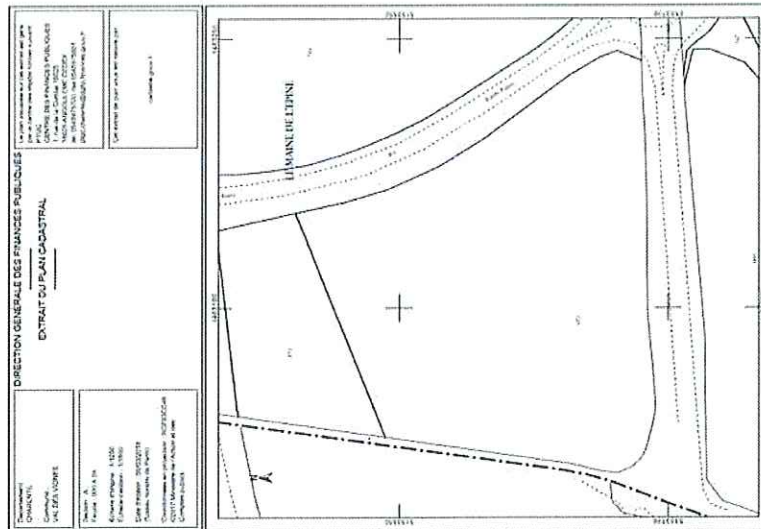
Sur ce montant viendra se rajouter la TVA sur marge, qui sera définie par le notaire.

**Qu'il est exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité :**

- approuve la vente dudit terrain sur la commune de Val-des-Vignes au prix de 163 033,00 € HT ;

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente avec Monsieur PHELIPPEAU Pascal ou toute personne morale le représentant ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

*La recette sera imputée à l'article 7015 du budget zone.*



Certifié exécutoire par le Président  
 Reçu en Sous-Préfecture le : ..... **29 MARS 2019**  
 Publié ou notifié le : ..... **29 MARS 2019**  
 Touvérac, le ..... **29 MARS 2019** .....

Pour extrait conforme,  
 Touvérac, le 29 mars 2019  
 le Président,  
 Jacques CHABOT.

